

**JEUX de la FCD ARTS MARTIAUX
JUDO - KARATÉ - TAEKWONDO
du 15 au 17 juin 2018 à Grigny (91)**

N° **0568/FCD/Activités/Sports**

Affaire suivie par :

Fabrice GUILLEY, CTSN Judo - ☎ : 06.08.89.68.92 - ✉ : fabrice.guilley@wanadoo.fr

Renaud RENAY, CTSN Karaté - ☎ : 06.64.48.25.59 - ✉ : karate.fcd@gmail.com

David ROBERT, CTSN Taekwondo - ☎ : 06.99.42.09.60 - ✉ : david.robert17@gmail.com

Mathieu BAYLE, CTSN Lutte - ☎ : 07.77.72.26.63 - ✉ : mathieubayle@botmail.fr

Catherine MACQUET - ☎ : 01.79.86.34.88 ou 821.947.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

- Références :**
- Règlement particulier du championnat national de Judo de la FCD diffusé sous le n° 2523/FCD/Activités/Sports le 05 octobre 2017
 - Convention avec la FF Karaté et disciplines associées du 25 novembre 2015
 - Convention avec la FF Taekwondo du 1^{er} août 2017
 - Convention avec la FF Lutte du 07 juillet 2015
 - Règlement général des compétitions

- Pièces jointes :**
- Annexe 1 : Programme de la manifestation
 - Annexe 2 : Rappel sur la classification des licenciés de la Fédération des clubs de la défense
 - Annexe 3 : Informations complémentaires



1. **ORGANISATION GÉNÉRALE**

Les Jeux de la FCD "Arts martiaux" de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se dérouleront du vendredi 15 au dimanche 17 juin 2018 à Grigny (91).

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue Ile-de-France, avec le support de l'Union Sportive de Grigny.

Lors de cette plate-forme se dérouleront :

- le championnat national de judo,
- le championnat national de karaté,
- le championnat national de taekwondo,
- une démonstration de lutte.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Aucun compétiteur n'est admis à s'inscrire et à participer à la plateforme s'il n'est pas en possession de la licence de la FCD ainsi que du certificat médical de non contre-indication à la pratique de sa discipline en compétition pour quelque raison que ce soit.

Un duplicata peut être imprimé directement par le club dans son espace "SYGELIC".

3. CATÉGORIES

Disciplines	Catégories
Judo (cf. règlement sus-cité)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Championnat national de la FCD masculin</i> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Seniors : nés entre 1978 et 1997 ✓ Juniors : nés en 1998-1999-2000 ➤ <i>Championnat national de la FCD féminin</i> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Seniors : nées entre 1978 et 1997 ✓ Juniors : nées en 1998-1999-2000 ➤ <i>Coupe nationale par équipe de ligue</i> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cadets : né en 2001-2002-2003 Catégories : - 55 kg, - 60 kg, - 66 kg, - 73 kg, + 73 kg <u>sans remplaçant</u> ➤ <i>Championnat national vétérans</i> : nés 1977 et avant Catégories : -73 kg, -81 kg, - 90 kg et plus de 90 kilos
Karaté	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poussins (2010-2011) : - 32 kg, + 32 kg ➤ Poussines (2010-2011) : Open ➤ Pupilles/Benjamins Hommes (2006-2009) : - 36 kg, + 36 kg ➤ Pupilles/Benjamines Femmes (2006-2009) : Open ➤ Minimes Hommes (2004-2005) : Open et Kata ➤ Minimes Femmes (2004-2005) : Open et Kata ➤ Cadets/Cadettes (2002-2003) : Open et Kata ➤ Juniors/Seniors Hommes (2001-1982) : - 68 kg, -78 kg, + 78 kg et Kata ➤ Vétérans Hommes (1982 et avant) : Open et Kata ➤ Seniors/Vétérans Femmes (1999 et avant) : Open et Kata ➤ Équipe Hommes et Femmes : Combat et Kata
Taekwondo	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Seniors Hommes et Femmes (1989 à 2000) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie Hommes : -58kg / -68kg / -80kg / +80kg ✓ Catégories Femmes : -49kg / -57kg / -67kg / +67kg
Lutte	Sport en démonstration

4. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

L'épreuve est organisée conformément aux règlements de chaque discipline de la FCD cités en références, en conformité avec le règlement de la Fédération Française de Taekwondo (FFTDA), de Judo (FFJDA), de Karaté (FFKJDA) et de Lutte (FFL).

Ligue organisatrice	Club support
<p>Ligue Ile-de-France de la FCD Base aérienne 107 - 1, route de Gizy 78129 VILLACOUBLAY Air</p> <p>✓ <u>Président de la ligue</u> : Fabien BOSSUS ☎ : president@fcd-idf.fr</p> <p>✓ <u>Vice-président de la ligue en charges des actions sportives</u> : Christian CHAROTTE ☎ : christian.charotte@intradef.gouv.fr</p> <p>✓ <u>Secrétariat</u> : Ornella PEREIRA ☎ : 01.79.86.34.89 - ☎ : 06.24.03.72.17 ☎ : secretariat@fcd-idf.fr</p>	<p>USG Grigny 1, rue du Minotaure 91350 GRIGNY</p> <p>➤ <u>Vice-président</u> : Christophe RIO Courriel : rio.christophe@wanadoo.fr</p>
Conseiller technique sportif national Judo de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Judo de la ligue organisatrice FCD (CTSR)
<p>M. GUILLEY Fabrice ☎ : 01.64.49.84.21 - ☎ : 06.08.89.68.92 Courriel : fabrice.guilley@wanadoo.fr</p>	<p>MORISSET Alban ☎ : 06.72.92.25.15 Courriel : alban.mo@free.fr</p>
Conseiller technique sportif national Karaté de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Karaté de la ligue organisatrice FCD (CTSR)
<p>M. RENAY Renaud ☎ : 06.64.48.25.59 Courriel : karate.fcd@gmail.com</p>	<p>M. RENAY Renaud ☎ : 06.64.48.25.59 Courriel : karate.fcd@gmail.com</p>
Conseiller technique sportif national Taekwondo de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Taekwondo de la ligue organisatrice FCD (CTSR)
<p>M. ROBERT David ☎ : 06.99.42.09.60 Courriel : david.robert17@gmail.com</p>	NÉANT
Conseiller technique sportif national Lutte de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Lutte de la ligue organisatrice FCD (CTSR)
<p>M. BAYLE Mathieu ☎ : 07.77.72.26.63 Courriel : mathieubayle@hotmail.fr</p>	NÉANT

5. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Le programme de la compétition est détaillé en annexe 1.

Les championnats de judo, de karaté et de taekwondo, ainsi que la démonstration de lutte se dérouleront au Gymnase - ZAC - 2, Promenade du Canal - 91350 GRIGNY.

6. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

Les compétiteurs sont entièrement pris en charge par la FCD à compter du dîner du vendredi 15 juin 2018 jusqu'au petit-déjeuner du dimanche 17 juin 2018.

Les clubs qui n'acceptent pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

6.1. Transport

Aucune navette depuis et vers la gare ne sera mise en place. Les participants doivent être autonomes.

Le transport collectif est à privilégier (co-voiturage, véhicule 9 places, car).

6.2. Accueil

L'accueil des compétiteurs se fera au gymnase :

- le vendredi 15 juin 2018 à partir de 16h00 et jusqu'à 18h30 pour le judo et le taekwondo ;
- le samedi 16 juin 2018 de 8h00 à 08h30 pour le judo et de 10h00 à 11h30 pour le karaté.

6.3. Dispositif prévisionnel de secours

Le soutien santé de la manifestation est assuré conformément au règlement médical de la FCD (cf. titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'évènement sportif ou par le conseiller technique sportif national, en fonction des possibilités locales ou institutionnelles.

Il est assuré par le service médical sur place ainsi que par le SDIS 91 et le SAMU.

6.4. Hébergement et alimentation

Les conditions de logement et d'alimentation sont les suivantes :

Dates	Objet	Lieux
Du 15 au 17 juin 2018	Hébergement	Ibis Budget Centre 10, avenue des Tuileries 91350 GRIGNY ☎ : 08.92.70.74.12 Ibis Paris Évry 1, avenue du Lac Parc du Bois Briard 91021 ÉVRY ☎ : 01.60.77.74.75
Du 15 au 16 juin 2018	Restauration	- Dîner du 15 juin 2018 : Précisé ultérieurement - Déjeuner du 16 juin 2018 : Paniers repas sur le site de la compétition - Dîner du 16 juin 2018 : Cocktail dînatoire sur le site de la compétition

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu de la compétition.

7. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

7.1. Engagement et participation financière

Le nombre de participants est limité à :

- 115 pour le judo
- 122 pour le karaté
- 60 pour le taekwondo

PARTICIPATION FINANCIÈRE par <u>COMPÉTITEUR HÉBERGÉ</u>			
	Adulte (+ 18 ans)	Jeune (- 18 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA avant le 18 mai 2018, terme de rigueur. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.
JUDO	75 €	25 €	
KARATÉ	75 €	25 €	
TAEKWONDO	75 €	25 €	
PARTICIPATION FINANCIÈRE par <u>COMPÉTITEUR NON HÉBERGÉ</u>			
	Adulte (+ 18 ans)	Jeune (- 18 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA avant le 18 mai 2018, terme de rigueur. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.
JUDO	17 €	17 €	
KARATÉ	17 €	17 €	
TAEKWONDO	17 €	17 €	
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS (toutes disciplines)			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 0 € par accompagnateur « Jeunes » (1 pour 8 jeunes) ✓ 0 € par chauffeur de car éventuel 		<p>Les accompagnateurs « Jeunes » doivent obligatoirement être titulaires de la licence FCD 2017/2018 pour des questions de couverture d'assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car militaire, sauf s'il est couvert par un ordre de missions.</p> <p>Ils devront <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>	
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS			
JUDO	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 120 € par accompagnateur <u>hébergé</u> ✓ 30 € par accompagnateur <u>non hébergé</u> 		<p><i>Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles.</i> Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Ils devront <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>
KARATÉ	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 120 € par accompagnateur <u>hébergé</u> ✓ 30 € par accompagnateur <u>non hébergé</u> 		
TAEKWONDO	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 120 € par accompagnateur <u>hébergé</u> ✓ 30 € par accompagnateur <u>non hébergé</u> 		

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des participants	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Compétiteur Jeunes (- 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Jeune
✓ Accompagnateur « Jeunes »	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Chauffeur de car	⇒ ✓ Chauffeur
✓ Accompagnateur non officiel	⇒ ✓ Accomp non officiel

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée ne sera pas remboursée. Une pénalité de 50 € sera alors prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (cf. annexe 4 - § 2).

7.2. Remboursement des frais de déplacement

Les frais relatifs au déplacement des clubs sont pris en charge par la FCD conformément à l'article 1 de l'annexe 3.

Il est rappelé que les frais de repas ou d'hébergement en cours de déplacement inférieur à 1.000 km aller/retour sont à la charge des clubs.

Pour les parcours supérieurs à 1.000 km aller/retour, et sur présentation des factures originales, la FCD prend en charge une partie des frais d'hébergement dans la limite de 26 €, des frais de repas dans la limite de 13 € et des petits-déjeuners (intégralement) par personne autorisée pendant la durée du transport (une seule prise en charge, soit à l'aller, soit au retour).

Ces demandes particulières de remboursement des frais relatifs au déplacement des équipes sont à adresser aux services de la FCD, **impérativement dans le mois qui suit la fin de la compétition, soit au plus tard le 21 juillet 2018**, sous peine de non-remboursement (cf. annexe 3 - § 1.).

NOTA : Compte tenu de l'accroissement régulier des charges supportées par la fédération en matière de remboursement des frais de déplacement, un contrôle strict sera réalisé afin de les canaliser.

Les services de la fédération procéderont à une vérification approfondie des dépenses à rembourser.

Ainsi, et pas avant d'avoir l'intégralité des demandes de remboursement des compétiteurs d'un même club, le contrôle portera sur l'opportunité des moyens de transport utilisés, en fonction de l'annexe citée supra.

7.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

7.3.1. Autorisation parentale de participation

Les responsables d'équipes doivent être en possession, pour les mineurs, du **formulaire d'autorisation parentale de participation** pour chacun d'entre eux (cf. annexe 3 - § 5).

7.3.2. Autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du **formulaire d'autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage** pour chacun d'entre eux (cf. annexe 3 - § 4).

7.3.3. Autorisation parentale pour le droit à l'image

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du **formulaire d'autorisation parentale pour le droit à l'image** pour chacun d'entre eux (cf. annexe 3 - § 6).

8. COMPTE RENDU

A l'issue de la manifestation, le président de la ligue organisatrice adresse au président de la FCD, avec copie au CTSN, un compte rendu sur le déroulement de la compétition, ainsi que le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives.

Le conseiller technique sportif national adressera au président de la commission sportive le compte rendu technique de la compétition et déposera sur SYGEMA, en collaboration avec la ligue organisatrice, les résultats détaillés de la compétition.

9. COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE

La ligue organisatrice s'assure de la couverture photographique de l'événement.

A l'issue, et au plus tard dans les 15 jours, elle adresse à la FCD un article d'une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d'origine ".jpeg" > 300 ko), mettant l'accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « A armes égales ».

10. LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

RAPPEL :

Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool sur les lieux des épreuves sportives.

Références : Art. L.322-6 du Code du Sport 2017 et Art. L 3335-4 du Code de la Santé Publique

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense
ORIGINAL SIGNÉ

Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseiller technique sportif régional "Judo"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)
- Conseiller technique sportif régional "Karaté"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)
- Conseiller technique sportif régional "Taekwondo"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Membres du comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Judo"/FCD
- Conseiller technique sportif national "Karaté"/FCD
- Conseiller technique sportif national "Taekwondo"/FCD
- Commissaire aux sports militaires commandant le Centre national des sports de la défense de Fontainebleau
- Club support/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1
PROGRAMME DE LA COMPÉTITION

**JEUX de la FCD “ARTS MARTIAUX”
du 15 au 17 juin 2018 à GRIGNY (91)**

➤ **Vendredi 15 juin 2018**

- **de 16h00 à 18h30** : ✓ Accueil et pesées au gymnase à Grigny (Judo- Taekwondo)
✓ Remise du dossier d'accueil
✓ Contrôle des licences
- **à partir de 19h30** : ✓ Dîner

➤ **Samedi 16 juin 2018**

- **de 06h30 à 7h30** : ✓ Petit-déjeuner à l'hôtel
- **08h00** : ✓ Suite pesées - Tableaux
- **08h30** : ✓ Début des compétitions
- **de 10h00 à 11h30** : ✓ Accueil au gymnase à Grigny pour le karaté
- **de 11h30 à 13h30** : ✓ Déjeuner (sous forme de panier repas au gymnase)
- **13h00** : ✓ Pesée karaté au gymnase à Grigny
- **13h30** : ✓ Début de la compétition du karaté jeune et adulte
- **15h30** : ✓ Démonstration de lutte
- **19h00** : ✓ Cérémonie de remise de récompenses au gymnase à Grigny
✓ Cocktail
- **20h30** : ✓ Dîner au gymnase à Grigny

➤ **Dimanche 17 juin 2018**

- **de 06h30 à 08h00** : ✓ Petit-déjeuner à l'hôtel et départs
- **A l'issue** : ✓ Départ des participants

ANNEXE 2

**CLASSIFICATION DES LICENCIÉS
DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE**

- Références :**
- Lettre n° 2938/FCD/DG du 06 novembre 2014
 - Décret n° 2007-51 du 11 janvier 2007 relatif à l'action sociale des armées
 - Statuts de la Fédération des clubs de la défense, édition 2013

En application du décret de 2007 rappelé en 2^{ème} référence, tous les ressortissants de l'action sociale des armées relèvent de la communauté de défense. C'est pourquoi, toutes ces catégories de population lorsqu'elles s'inscrivent dans nos CSA doivent être classifiées « Ressortissants Défense ». Seules doivent être classifiées « Hors Défense », celles totalement extérieures à cette notion.

Extrait du décret :

- « Art. 2 Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, l'action sociale des armées s'exerce au profit :
- des militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat, dans les positions d'activité, de non-activité pour raisons de santé ou de congé parental et de leurs familles ;
 - des fonctionnaires, agents non titulaires et ouvriers relevant du ministère de la défense en activité ou placés en position de congé parental ainsi que de leurs familles ;
 - des anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité et des anciens personnels civils du ministère de la défense titulaires d'une pension d'invalidité ainsi que de leurs familles ;
 - des veufs et veuves non remariés et des orphelins à charge, au sens de la législation fiscale, des personnels mentionnés aux alinéas ci-dessus ;
 - des retraités civils et militaires du ministère de la défense et de leurs familles ;
 - des anciens militaires, de carrière et sous-contrat et de leurs familles ;
 - des anciens fonctionnaires, agents non titulaires et ouvriers du ministère de la défense et de leurs familles ;
 - des militaires servant en qualité de volontaire dans la réserve opérationnelle ou au titre de la disponibilité ;
 - des enfants de militaires qui font l'objet de la protection particulière instituée par la loi du 23 décembre 1977 (...).

Les personnels civils et militaires des établissements publics administratifs placés sous tutelle du ministère de la défense bénéficient de l'action sociale des armées lorsqu'une convention est conclue entre le ministère de la défense et l'établissement public dont il assure la tutelle (...). »

ANNEXE 3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Liens à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/1_Annexe-Tarifs-remboursement-frais-de-deplacement-manifestations-sportives-FCD.pdf
http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/2_Annexe-Remboursement-des-frais-de-deplacement-aux-manifestations-sportives-FCD.doc

2. PÉNALITÉS

A réception des résultats et du compte rendu de la compétition, la FCD vérifie que les demandes de repas et d'hébergement, telles qu'indiquées lors de l'inscription, ont bien été respectées.

Dans le cas contraire, une retenue de 50 € en cas d'absence non justifiée ou du montant des prestations non honorées, est réalisée par prélèvement après information faite auprès du club.

Toute annulation de participation non motivée ne voit aucun remboursement de la part de la FCD.

Les personnes n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne seront pas remboursées des frais engagés de leur propre initiative.

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/16_Annexe-Penalites-FCD.pdf

3. ASSURANCES

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ.**

Pour les véhicules appartenant aux clubs, le contrat "flotte automobile" prévoit les garanties responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, catastrophes naturelles, bris de glace, assurance du conducteur, assistance, attentats et actes de terrorisme et dommages tous accidents. Pour les véhicules de plus de 5 ans, la garantie dommage tous accidents ne s'applique pas ; les clubs pourront demander directement auprès de l'assureur, et à leur charge, des garanties différentielles.

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/6_Annexe-Assurances-FCD.pdf

4. LUTTE CONTRE LE DOPAGE

En accord avec les directives du ministère chargé des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

Liens à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/7_Annexe-Lutte-contre-le-dopage-FCD.pdf
http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/12_Annexe-Formulaire-autorisation-parentale-pour-prelevement-anti-dopage-sur-un-mineur-FCD.doc

5. AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION

Les responsables d'équipes comportant des mineurs doivent être en possession **d'une autorisation parentale de participation.**

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/11_Annexe-Formulaire-autorisation-parentale-de-participation-d-un-mineur-FCD.doc

6. **DROIT A L'IMAGE**

Chaque participant renonce à son droit à l'image et autorise toutes publications comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la FCD.

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/8_Annexe-Droit-a-image-FCD.pdf
http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/13_Annexe-Formulaire-autorisation-parentale-droit-a-image-d-un-mineur-FCD.doc

7. **CHALLENGE DU FAIR-PLAY**

Cette compétition entre dans le cadre du challenge du fair-play.

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/3_Annexe-Challenge-du-fair-play-de-la-FCD.pdf

8. **FORFAITS**

Tout coureur déclarant forfait doit en aviser par lettre recommandée le CTSN, la ligue organisatrice et le bureau activités sportives de la FCD immédiatement et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition.

Sauf cas de force majeure (missions, opérations, événements graves), tout participant déclarant forfait dans les 48 heures précédant le début de la compétition sera sanctionné d'une pénalité de 50 € ou du montant engagé par la ligue organisatrice pour couvrir les frais de séjour du défaillant.

Tout forfait non justifié ne voit aucun remboursement de la part de la FCD.

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/9_Annexe-Forfait-FCD.pdf

9. **SANCTIONS SPORTIVES**

Conformément au règlement de discipline de la FCD, les sanctions disciplinaires sont prononcées par les organismes disciplinaires de la fédération suivants :

- Organisme de première instance : ligue
- Organisme d'appel : fédération

Ces organismes sont respectivement compétents pour les affaires suivantes :

- Infraction disciplinaire commise par un membre appartenant à la ligue, quel que soit le lieu de réalisation de l'infraction.
- Manifestations nationales.

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/14_Annexe-Sanctions-sportives-FCD.pdf

10. **ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

« Ce sont les petits gestes d'aujourd'hui qui feront les grands changements de demain ».

Par quelques gestes simples, responsables et efficaces, appliquez les grands principes de la charte de développement durable de la FCD :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et le covoiturage ;
- trier (plastiques, papiers et verres peuvent être recyclés) et compacter les déchets pour réduire leur volume ;
- nettoyer et rendre propres les sites empruntés en organisant la collecte des déchets ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- limiter l'édition et la diffusion papier des documents numériques (traitement de texte, tableurs, courriels, etc.).

Tous nos gestes, au quotidien, ont un impact sur l'ensemble de la planète.

La FCD concourt à la stratégie nationale de développement durable du sport et demande ainsi de concevoir des événements sportifs de manière responsable.

La ligue organisatrice demande aux compétiteurs et aux spectateurs invités de veiller au respect de l'environnement de la manifestation et de favoriser le transport en commun ou le co-voiturage pour se rendre sur les lieux.

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/4_Annexe-Developpement-et-environnement-durable-FCD.pdf

11. RÉSULTATS ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A l'issue du championnat, les résultats détaillés sont remis aux représentants des clubs participants.

La ligue organisatrice, en collaboration avec le CTSN et le club support, adressera :

- les informations sur le déroulement de la manifestation à la presse locale ;
- via www.lafederationdefense.fr/faites-la-une, **le 1^{er} jour ouvré après la manifestation**, pour le site internet fédéral, un fichier document avec les résultats et, séparément, six photos en fichiers “.jpg” (compression moyenne), ainsi qu’un lien éventuel vers le site de l’organisation (cf. § “Instructions techniques”) ;
- via infonet@lafederationdefense.fr, **dans les 15 jours**, un article d’une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d’origine “.jpeg” > 300 ko), mettant l’accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « A armes égales ».

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/10_Annexe-Resultats-et-communique-de-presse-FCD.pdf

12. COMPTE RENDU

A l'issue de la manifestation, le président de la ligue organisatrice adresse au président de la FCD, avec copie au CTSN, un compte rendu sur le déroulement de la compétition, ainsi que les résultats détaillés et le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives.

Le conseiller technique sportif national adressera au président de la commission sportive le compte rendu technique de la compétition.

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/15_Annexe-Compte-rendu-FCD.pdf

13. CHARTE DU SPORT FRANÇAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/5_Annexe-Charte-du-Sport-francais-pour-le-developpement-durable.pdf